



LOT-ET-GARONNE
47140

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2016

L'an deux mille seize le 06 Mai
Le conseil municipal de la commune de Massels
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI, Maire.

Nombres de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation du conseil municipal 02 mai 2016
Présents : Mr DORDÉ François, Mr BARRIERES Bernard
Mr PICCOLI Jacques, Mr PINEDE Daniel,
Mme LALO Régine, Mr HABOUZIT Thierry, Mr CALMETTES
Jacques

Excusée : Mme GRONDIN Sylvia , Mme GIBBS Anne- Marie
Mr SALEVIEILLES Franck, Mr BANNEAU Gabriel,

Secrétaire de séance : Mr HABOUZIT Thierry

ORDRE DU JOUR

- | |
|---|
| <p>-1) Désignation du représentant de la Commune pour la signature du permis demandé par la SCA La Gerbe
-2) Questions diverses</p> |
|---|

2016-14

Désignation du représentant de la Commune pour la signature du permis demandé par la SCA La Gerbe

La SCA La Gerbe vient de déposer une demande de permis pour la création de silos de stockage de céréales enregistrée en Mairie le 02 mai 2016 sous le numéro PC 047 161 16 J 0001

Dans un souci de sécurité juridique et pour éviter toute discussion sur un prétendu intérêt que Monsieur le Maire, administrateur de la Coopérative pétitionnaire, pourrait trouver dans la délivrance du permis sollicité, le Conseil Municipal est invité à désigner parmi ses membres, celui qui sera habilité à signer la décision à intervenir à l'issue de l'instruction du dossier de demande de permis de la SCA La Gerbe.

Il convient de rappeler les dispositions de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme selon lesquelles « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

Comme pour toute désignation, le vote aura lieu au scrutin secret en application des dispositions de l'article L 2121-21 CGCT. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection étant acquise au plus âgé.

Après appel à candidatures, il est constaté que Monsieur BARRIERES Bernard se porte candidat. Il est précisé qu'il n'est pas susceptible d'être considéré comme étant intéressé à l'affaire. Il est alors procédé aux opérations de vote.

Résultats du premier tour de scrutin : 7
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de votants : 7
Nombre de suffrages déclarés, nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4

Monsieur BARRIERES Bernard ayant obtenu 7 voix est désigné pour signer la décision à intervenir à l'issue de l'instruction du dossier de demande de permis de la SCA La Gerbe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

SIGNATURES

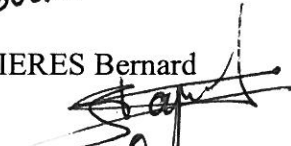
Mr PICCOLI Jacques



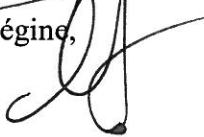
Mr CALMETTES Jacques



Mr BARRIERES Bernard

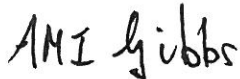


Mme LALO Régine,



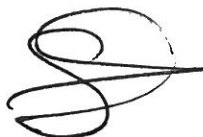
Mme GIBBS Anne Marie

Excusée



Mr SALEVIEILLES Franck

Excusé



Mr HABOUZIT Thierry



Mr BANNEAU Gabriel



Mr DORDE François



Mr PINEDE Daniel,



Mme GRONDIN Sylvia

Excusée